L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 21 JUIN 1882.

SPECTACLES BALS, &c

CHEMIN DE FER DU
Fort Espagnol.
HOCH
VIRTUOSE-CORNETTISTE.
La troupe d'opéra Criterion
Dans la salle de Concert représentera la
MASCOTTE
LUNDI et MARDI, 19 et 20 JUIN,
SAMEDI, MATINEE 24 JUIN.
OLIVETTE,
SAMEDI, 24 Juin 1882.
Le rideau se lèvera à l'arrivée du train de 7 heures P. M.
La représentation de la matinée commencera à l'arrivée du train de midi.
FEU D'ARTIFICE,
MERCREDI, 21 juin, à 8.30 P. M.
ENTRÉE GRATUITE.
Des billets de chemin de fer [illegible] vendus au taux de $3.
HERR HOCH et l'orchestre de Borchert donneront des concerts en plein air chaque soir.
VOYEZ LES TABLEAUX.
Prix du trajet au Fort Espagnol—aller et retour—15 cents.
Les trains partiront de l'intersection des rues Canal et Basin, toutes les 20 minutes après 3 heures.
Tableau des départs.

DE LA VILLE.	DU LAC.
A 6.30 h. et à 8 h. A. M., et toutes les heures jusqu'à 3 heures, puis toutes les 20 minutes. Dernier train à 9:43 P. M.	A 8 heures A. M., et toutes les heures jusqu'à 3 heures P. M., ensuite toutes les 20 minutes. Dernier train à 10:25 P. M.

DIMANCHES.

A 7 heures A. M., et toutes les heures jusqu'à 10 A. M., puis toutes les 20 minutes jusqu'à 3 P. M., et ensuite toutes les 20 minutes. Dernier train à 9:43 P. M.	A 8 heures A. M., et toutes les heures jusqu'à 10:40 A. M., puis toutes les 30 minutes jusqu'à 3 P. M., et ensuite toutes les 20 minutes. Dernier train à 10:25 P. M.

7 mai—4m

Treizième Festival du 4 Juillet.
GRANDE EXHIBITION PYROTECHNIQUE; DISTRIBUTION DE PRIX ET BAL
—DONNÉS PAR—
L'Association de Bienfaisance des Commis de la Louisiane,
AUX FAIR GROUNDS,
Le Mardi, 4 Juillet 1882.
Comité d'arrangements: W. G. Boylan, chef, Henry Detrel jr., J. E. Norès, Jos. Harder, C. O. Sossenheimer jr., L. A. Huth, A. Bertus E. Palaye, A. O. Jones, J. F. Siener jr., L. Nunes, C. F. Roeling, H. Grass, F. A. Hagie, A. F. Leoberg.
Amusements.
Courses de ponies—1 mille—prix $10. Courses de mulets—1 mille—prix $20. Courses de charrettes de bouchers—1 mille—prix: $10. Courses au pas sous le harnais—parties liées d'un mille—prix: $25. Courses au trot sous le harnais—parties liées d'un mille—prix: $25. Il faudra deux partants ou plus dans chaque course; pas de prix dans tout cas où la course ne sera pas contestée; toutes les entrées seront gratuites et devront être faites sur le terrain même. La même condition s'appliquera aux autres amusements, tels que: course de bicycles, course à pied, course au cochon graissé, course en sacs, course de brouettes, partie de base ball entre deux clubs célèbres.
Juges des courses—H Bonnabel, W K Spearing, John A Stevenson.
Le plus grand Feu d'Artifice qui se soit vu.
ENTRÉE..........50 SOUS
Les dames seront admises par invitation seulement. Elles pourront s'en procurer auprès de l'un des membres de l'Association ou en s'adressant directement par la poste: Lock Box 1786.
Les prix sont visibles aux magasins de T. Donigan's Sons, 131 rue du Canal. Des soumissions cachetées pour l'exploitation de la buvette, du restaurant, etc., seront reçues par M. Henri Detrel jr., 125 rue du Canal, jusqu'au 15 de ce mois. 4 juin—1m

FESTIVAL D'UNE NUIT D'ÉTÉ
—DONNÉ PAR LES—
CHEVALIERS DE PYTHIAS,
—AU—
FORT ESPAGNOL,
JEUDI SOIR, 22 JUIN 1882.
LE PROGRAMME SERA AINSI COMPOSÉ:
Feu d'Artifice, Manoeuvres Militaires et Bal.
BILLET, 50 sous.
Les dames seront admises par invitation seulement, qu'on pourra se procurer de l'un quelconque des membres de l'ordre ou de:
J. M. SELIGMAN, 65 rue Baronne.
T. CHARLES, 12 rue St. Charles.
L. H. KLEVORN, 42 rue St. Charles.
LION BROS., 110 rue Baronne.
9 juin—12t

N. O. City Railroad Company.
NOUVEAU TABLEAU DU SERVICE DES TRAINS DU LAC
WEST END.
A partir de DIMANCHE, 30 avril, les trains partiront comme suit:
TOUS LES JOURS.

DE LA VILLE.	DU WEST END.
7.....a. m.	8.....a. m.
8.....a. m.	9.....a. m.
9.....a. m.	10.....a. m.
10.....a. m.	11.....a. m.
11.....a. m.	12.....m.
12.....m.	1.....p. m.
1.....p. m.	2.....p. m.
2.....p. m.	3:15.....p. m.
3.....p. m.	3:45.....p. m.

et ensuite toutes les 30 minutes jusqu'à 10.....p. m. et 11.....p. m.
LE DIMANCHE
comme il est dit ci-dessus, toutes les heures à partir de 3 p. m., et toutes les 15 minutes à partir de 10:15 p. m.
Des trains extra peuvent être retenus à toutes heures en s'adressant au Bureau, No 102 rue du Canal.
RAPPELEZ-LE-VOUS!—BILLET MENSUEL A $2.
F. WINTZ, Surintendant.
30avril—

Excursions sur le Lac.
Le jour et le soir!!
Tous les jours de West End à partir du 14 Mai, 1882,
Le rapide vapeur en fer,
HEROINE,
John Boardman, capitaine, J. Kittredge, commis,
Fera le service en connection avec la compagnie du chemin de fer New Orleans City comme suit:
Les Lundis, Jeudis et Samedis, à l'arrivée du train de 4 heures P. M. A MANDEVILLE, Revenant les mêmes soirs. Les Mardis, Mercredis et Vendredis.
Grandes excursions à l'arrivée du train de 8 heures au clair de la lune d'une durée de deux heures.
Tous les Dimanches, deux grandes Excursions A MANDEVILLE.
Partant de West End à l'arrivée du train de 9 heures A. M. et de celui de 4 heures du soir, revenant le même soir.
Prix de la traversée..........50 cents.
Restaurant et rafraîchissements à bord du bateau aux prix de la ville.
L'Héroïne peut se louer pour des excursions particulières et des piques niques. Pour plus de renseignements s'adresser au No. 32 de la rue Carondelet.
W. G. COYLE, Agent.
13mai—

SAVON DE TOILETTE DE
L. BECKELAERS, BRUXELLES
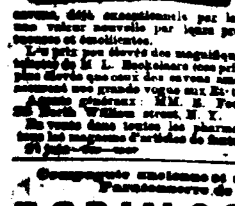
Les savons les plus [illegible], les plus riches en arômes, [illegible] donner à ces savons, déjà exceptionnels par la fabrication, une valeur nouvelle par leurs propriétés onctueuses et émollientes.
Les prix peu élevés des magnifiques savons de toilette de M. L. Beckelaers [illegible].
Agents généraux: MM. E. Fougera & Cie, 30 North William street, N. Y.
En vente dans toutes les pharmacies et dans les magasins d'articles de fantaisie.
24 juin—6m—mer

Compagnie ancienne et sûre [illegible]
ROBINSON,
ETABLIE EN 1856.
Plus d'un quart de siècle [illegible] wagons et attelages.
LA plus ancienne, la plus grande et la seule maison de son genre au Sud. [illegible]
JAMES M. ROBINSON, [illegible]

Spectacles, Bals, &c.
FEUX D'ARTIFICES,
GRAND SPECTACLE
PYROTECHNIQUE.
MERCREDI, 21 Juin,
A 8 heures et demie du soir.
—AU—
FORT ESPAGNOL.
Programme.
1. Illumination en feux de couleur,
2. Emblème, "Home Sweet Home",
3. [illegible],
4. Fontaine d'argent de Cupidon,
5. Arbre de Liberté.
6. [illegible].
7. Quadrille Saxon,
8. Danses Bohémiennes,
9. Grande Pièce Finale. Embrasement Pyrotechnique.

Fusées, Bombes, Feux Multicolores.
Ces pièces ont été fabriquées expressément pour le FORT ESPAGNOL, par Detwiller & Street, de New-York, et sont placées sous la direction de l'artificier Geo. W. Weingart.
Les trains partiront tous les quarts d'heure après 5 heures. 20juin..3 t

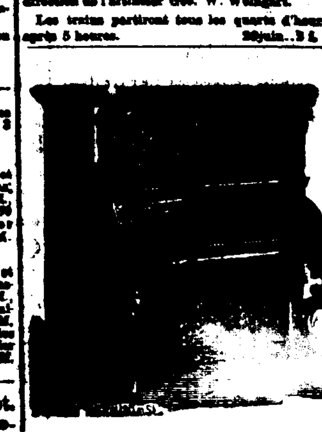

Pianos Pleyel
FABRIQUÉS PAR
PLEYEL, WOLFF & CIE,
DE PARIS.
Vendus exclusivement par
Louis Grunewald
127 RUE DU CANAL ET 18
RUE BARONNE.
Les Pianos Pleyel, renommés dans le monde entier, sont connus du public depuis plus de cinquante ans, et durant cette longue période ils ont prouvé qu'ils étaient les plus durables, les plus économiques et les favoris de tous les pianos pour tous ceux qui apprécient les mérites réels d'un instrument de premier ordre.
Les véritables Pianos Pleyel sont importés exclusivement par L. GRUNEWALD, le seul agent général autorisé aux Etats-Unis.
Chaque Piano est accompagné d'un certificat original des fabricants, et aucun n'est véritable sans ce certificat. Soyez en garde contre les imitations, et si vous voulez acheter le véritable Piano Pleyel, allez au magasin de musique de Grunewald, où ils vous seront offerts aux prix les plus bas et aux conditions les plus faciles. [illegible] arrivés par tous les navires [illegible]. Venez voir mon stock et le juger par vous-même.
LOUIS GRUNEWALD,
127 CANAL et 18 BARONNE.
21 [illegible]—1m

LE MEILLEUR REMEDE
POUR
Les Maladies de la Gorge et du Poumon:
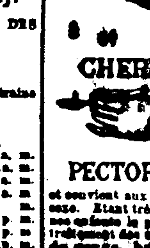

Dans les maladies des organes pulmonaires un remède sûr et digne de confiance est d'un prix inestimable. Le AYER'S CHERRY PECTORAL est un remède efficace, et nul autre ne mérite [illegible] la confiance du public. C'est une combinaison scientifique des principes médicinaux et des vertus curatives des meilleures drogues, [illegible] pour assurer la plus grande efficacité possible et l'uniformité des résultats. Cette préparation frappe à la racine toutes les maladies pulmonaires, procurant un soulagement prompt et certain, et convient aux malades de tout âge et de tout sexe. Etant très agréable au goût, les plus jeunes enfants le prennent sans difficulté. Dans le traitement des toux, des rhumes, des maux de gorge, bronchites, influenza, [illegible] de la gorge des prédicateurs [illegible], les effets du AYER'S CHERRY PECTORAL sont magiques, et une foule de gens sont annuellement préservés de maladies sérieuses par l'usage opportun et exact de ce remède. Chaque famille devrait en avoir toujours sous la main pour les cas d'attaques soudaines. Pour la coqueluche et la consomption il n'y a pas de remède aussi efficace, aussi adoucissant et aussi salutaire.
Le bas prix de certains remèdes ou de certaines drogues faits d'ingrédients à bon marché et sans efficacité, décide parfois les malades à en faire usage; ne possédant aucune vertu curative, ces préparations ne peuvent procurer un soulagement passager, mais ne guérissent pas. Les maladies de la gorge et des poumons exigent un traitement actif; il est dangereux de s'arrêter à des remèdes anodins et à bon marché, parce que la maladie marche rapidement et devient bientôt incurable. Employez le CHERRY PECTORAL DE AYER, et vous en obtiendrez les meilleurs résultats. C'est une préparation acceptée des médecins, dont la puissance curative est incontestable et qui ne coûte pas plus que ne l'exigent les soins qu'exigent sa fabrication et les ingrédients qui y entrent. D'éminents médecins connaissent la composition de ce remède, le recommandent à leurs clients. Une épreuve d'un demi siècle a démontré le pouvoir certain et absolu de ce Pectoral dans les affections pulmonaires que peut encore atteindre la science humaine.
PRÉPARÉ PAR LE
Dr J. C. AYER & Cie.,
Chimistes pratiques et analytiques,
LOWELL, Mass.
Vendu chez tous les droguistes partout.
6 mai—

Le Magasin de Meubles le meilleur marché du Sud.
W. G. TEBAULT
Nos 37, 39 et 41 rue ROYALE
Ayant pris possession de mes nouveaux et spacieux magasins, mesure nécessitée par l'augmentation de mes affaires, je suis maintenant prêt à offrir à mes clients et au public
Un des plus beaux et des plus grands assortiments de Meubles qu'il soit possible de trouver au Sud.
[illegible]
"La compagnie de meubles le meilleur marché au Sud."
W. G. TEBAULT,
37 39 et 41 RUE ROYALE
21 [illegible]

A. MONTELEONE.
La grande fabrique de souliers [illegible], Rue Royale 90, au coin de la rue Conti. [illegible]

P. WERLEIN,
135 RUE DU CANAL.
PIANOS
CHICKERING!
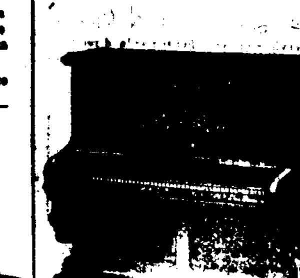
"Les meilleures au Monde."
PIANOS MATHUSHEK.
A vendre ou à louer à des prix réduits, positivement. Ne manquez pas de venir visiter le magasin et examiner l'assortiment de pianos qui s'y trouvent.
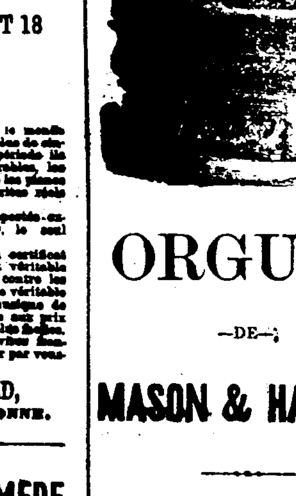

ORGUES
—DE—
MASON & HAMLIN,
Musique Américaine et Etrangère.
L'attention publique est respectueusement appelée sur de nouveaux arrivages.
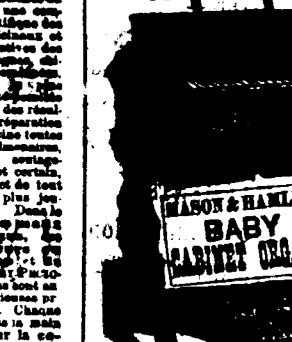

Instruments de Musique
de tous genres comprenant spécialement, des ACCORDÉONS, des HARMONICAS importés directement de France et d'Allemagne.
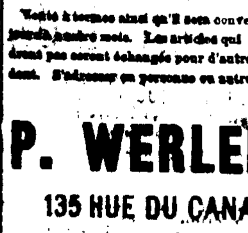
Vendu à termes ainsi qu'il sera convenu de 30 jours à un nombre de mois. Les articles qui ne se vendront pas seront échangés pour d'autres ou vendus. S'adresser en personne ou autrement à
P. WERLEIN,
135 RUE DU CANAL.
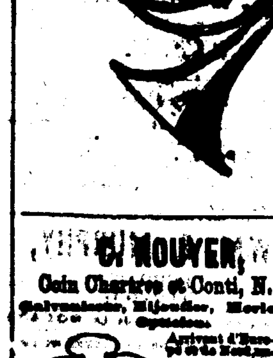

C. NOUYER,
Coin Chartres et Conti, N. O.,
Galvaniseur, Bijoutier, Horloger et Opticien.
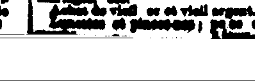
Arrivant d'Europe [illegible] diamants, montres, bijoux, pendules, [illegible]
[illegible] de montres, pendules, bijoux, etc [illegible] d'objets de tous genres. [illegible] service de table pour noces, mariages, etc.
Achète [illegible] vieil or et vieil argent. [illegible]

Nous appelons l'attention du public sur notre nouvelle combinaison, qui sera tirée en juillet.
GROS LOT:
$75,000.
BILLETS $5 seulement—Coupons en proportion.
L.S.L.
PRENEZ AVIS.
Que cette loterie est la seule qui jamais [illegible] ait été votée et endossée par son peuple.
Tous les lots payés en plein!
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
LE GRAND TIRAGE
MENSUEL
De la Loterie à $5.
CLASSE G.
DE LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—SE FERA—
A
LA NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi, 11 JUILLET 1882
Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
Gén. G. T. Beauregard
DE LA LOUISIANE,
—ET DU—
Gén Jubal A. Early,
DE LA VIRGINIE.
GROS LOT
$75,000,
1967 LOTS!
—LE TOUT S'ELEVANT A—
$265,500!
Le tirage commencera positivement 11 heures du matin
Au bureau de la compagnie.
Voyez le Plan.
100,000 Billets à $5 chacun.
LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de	25,000,		25,000
1 Lot de	10,000,		10,000
2 Lots de	6,000,		12,000
5 Lots de	2,000,		10,000
10 Lots de	1,000,		10,000
20 Lots de	500,		10,000
100 Lots de	200,		20,000
300 Lots de	100,		30,000
500 Lots de	50,		25,000
1,000 Lots de	25,		25,000

PRIX D'APPROXIMATION
9 Lots d'approximation de $750 [illegible] 6,750
9 [illegible] de $500 [illegible] 4,500
9 [illegible] de $250 [illegible] 2,250
1,967 Lots se montant à..........$265,500
Billets entiers, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane,
S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
[illegible]
Remarquez que
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.
TOUTE LISTE SANS [illegible] SIGNIFIE UN REFUS.
[illegible]
M. A. DAUPHIN.

ASSURANCES.
Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.
No 104 RUE DU CANAL.
Vingt-huitième état annuel.
CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la Compagnie publie l'exposé suivant: Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1882, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu		$861,970 34
Risques maritimes		27,988 36
Risques de rivières		18,567 02
Total des primes		$908,530 00
Moins primes non acquises		76,547 00
Primes nettes, 31 mai 1882		$831,983 00
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$68,202 00	
Sur risques maritimes	7,711 04	
Sur risques de rivières	7,893 06	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	13,126 78	
Réassurances et primes remboursées	19,109 16	
		$111,636 17
		$120,947 53
Moins jugements payés sur toutes réclamations		19,436 78
Profit		$101,510 76

La Compagnie possède l'actif suivant:

Propriété foncière	$236,076 17
1442 actions de la compagnie des Waterworks de la N-Orléans, 47	67,734 00
Actions de banques, chemins de fer et autres actions	66,265 67
Billets garantis par hypothèque et nantissement	151,761 27
Billets à recevoir	64,170 59
Primes en voie de collection	32,653 07
Actions d'assurance	1,950 00
Actions du Vallette Dry Dock Co.	10,400 00
Actions du Levee Steam Cotton Press	1,600 00
Jugement sur billets hypothécaires	4,335 00
Argent en caisse	51,543 34
	$706,137 30

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. } Signé et assermenté devant moi ce 12me jour de juin 1882.
JAMES FAHEY, notaire.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue le 12me jour de juin 1882, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1882, payable le troisième LUNDI du mois de juillet.
DIRECTEURS.
P. MASPERO, JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO, PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY, CHAS. LAFITTE,
JOHN GEDDES, D A. CHAFFRAIX,
R. W. TAYLOR,
13 juin—

THE MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS,
104..........Canal street..........104
28th ANNUAL STATEMENT.
In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:
Premiums received during the year ending May 31, 1882, including unearned premiums of the previous year, on—

Fire risks		$861,970 34
Marine risks		27,988 36
River risks		18,567 02
Total premiums		$908,530 00
Less unearned premiums		76,547 00
Net earned premiums May 31, 1882		$831,983 00
Losses paid, on—		
Fire risks	$68,202 00	
Marine risks	7,711 04	
River risks	7,893 06	
Taxes and expenses, less interest	13,126 78	
Reinsurance and return premiums	19,109 16	
		$111,636 17
		$120,947 53
Less judgments paid on all outstanding claims		19,436 78
Profit		$101,510 76

The Company has the following assets:

Real estate	$236,076 17
1442 shares New Orleans Water Works Company, 47	67,734 00
Bank, Railroad and other stocks	66,265 67
Notes secured by mortgage and pledges	151,761 27
Bills receivable	64,170 59
Premiums in course of collection	32,653 07
Insurance stocks	1,950 00
Stock of Vallette Dry Dock Co	10,400 00
Stock of Levee Steam Cotton Press	1,600 00
Judgments on mortgage notes	4,335 00
Cash on hand	51,543 34
	$706,137 30

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.
STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. } Sworn to and subscribed before me this 12th day of June, 1882.
JAMES FAHEY, Notary Public.
At a meeting of the Board of Directors held on the 12th day of June, 1882, it was resolved that in addition to the interest dividend of Ten Per Cent already paid to the stockholders, a further dividend of TWENTY-FIVE PER CENT, on the net earned participating premiums for the year ending May 31, 1882, be paid on the third Monday of July next.
—DIRECTORS—
P. MASPERO, JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO, PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY, CHAS. LAFITTE,
JOHN GEDDES, D. A. CHAFFRAIX,
R. W. TAYLOR,
June 14

Proclamation Amendée.
Département exécutif, Etat de la Louisiane.
CONFORMÉMENT aux stipulations adoptées par le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, le 6 juin 1882, moi, SAMUEL D. McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, [illegible]
[illegible] SAMUEL D. McENERY.
Pour le Gouverneur: WILL A. STRONG, Secrétaire d'Etat.
15 juin—1m

Soumissions.
Département du Commerce, Nlle-Orléans, 30 mai 1882.
DES soumissions cachetées seront reçues [illegible]
WM FAGAN, Administrateur du Commerce.
2 juin—30 [illegible]

Remède contre l'Asthme et les Maladies des Voies Respiratoires.
LA Poudre [illegible] Anti-Asthmatique [illegible] GOUAUX pharmacien [illegible]
Dépôts chez I. L. LYONS, coin Gravier et Camp.
" " P. L. COUSACHS, coin Canal et Baronne.
[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.
VENTES PAR LE SHERIF

Veuve Eugène Ducros vs. Jean Marie Tujaques et al.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6226—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 22 juillet 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1o—Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Remparts, St-Claude et le Chemin du Bayou, mesurant (en pied américain) soixante-seize pieds un pouce de face à la rue Quartier, sur une profondeur de trente-cinq pieds un pouce sur le côté nord-ouest ou le côté le plus près de la rue St-Claude où elle se trouve bornée par la propriété anciennement appartenant à Wilts, de trente-neuf pieds quatre pouces sur le côté sud-est, où elle se trouve bornée par la propriété anciennement appartenant à la Veuve Baillon, et soixante-seize pieds cinq pouces sur la ligne du fond, conformément à un certificat de Bourgerol, annexé à un acte en date du 30 mars 1880, pardevant Théodore Taranod, [illegible] Jean Marie Tujaques, par achat de Henriette Baham, conformément à un acte pardevant Joseph Cuvillier, notaire, le 25 avril 1865, enregistré au bureau de transfert de cette ville, livre 89, folio 92.
2o—Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Hôpital Bourbon et Quartier, mesurant vingt-trois pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de quatre-vingt-une pieds deux pouces, entre lignes parallèles, acquis par Jean Marie Tujaques par achat de Mme B. M. J. DesPortes, veuve de François C. Aviegne, par acte passé par devant Joseph Cuvillier, notaire, le 7 mai 1866, enregistré au bureau des transferts de cette ville, livre 90 folio 566.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 juin—21, 28—juillet 5, 12, 19, 22.

Urban Thauree vs Vve J. M. Werner, née Helena Muhlert.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 5245.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 22 juillet 1882, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:
Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Rickerville, paroisse de Jefferson, maintenant le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros six et sept de l'îlet numéro quarante, qui est borné par les rues Léontine, Pitt, Valmont et Prytania, conformément à un plan dressé par R. Buisson et W. Thornton Thompson, en date du 22me jour du mois de mars 1849, déposé en l'étude de J. R. Beard, anciennement notaire en cette ville; lesquels dits lots mesurent chacun vingt-huit pieds dix pouces de face à la rue Valmont sur une profondeur de cent vingt-trois pieds un pouce entre lignes parallèles; le lot numéro sept forme l'encoignure des rues Valmont et Pitt.
Acquis par le défendeur dans cette affaire par achat de S. L. Hill par acte passé pardevant S. Magner, anciennement notaire, le 19 février 1867.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
21 juin—28—juillet 5 12 19 22

Drury A. Moores vs. Lovinski A. Fournier.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5096—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 24 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Sept terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, à Bouligny, maintenant ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Live Oak, Laurel, Jena et l'Avenue Napoléon, désignés comme lots 16, 19, 20, 21, 22, 23 et 24. Les lots 19 à 23 inclusivement mesurent chacun une façade de trente pieds à la rue Laurel, sur une profondeur de cent vingt pieds. Le lot 16 forme l'encoignure des rues Jena et Laurel. Le lot 24 mesure quarante-un pieds de face à la rue Jena, [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mai—24,31—7,14,21,24 juin

Merchants Mutual Insurance Co. of New Orleans, vs. Mme F. R. Blanc et al.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4283—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville SAMEDI, le 24 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le faubourg Daunois, désigné par le numéro deux de l'îlet borné par les rues [illegible], Union et François, [illegible]
[illegible] pardevant A. Doriocourt, notaire en cette ville, le vingtième jour de janvier 1868.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24mai—24 31—7 14 21 24 juin

John Lange vs. Frank Klein, individuellement et comme tuteur.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 6069.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI le 1er juillet 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Célestine, [illegible] et Bagatelle [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
31 mai—7,14,21,28 juin—1 juil

Michel McQuade vs Louise Raymond, Vente de partage.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3,195.—En vertu d'un jugement rendu le 19 mai 1882, [illegible] VENDREDI 7 juillet 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nlle Orléans, dans le carré borné par les rues Euterpe, Prytanée, Polymnie et St-Charles; le dit morceau de terre mesurant sur un plan fait par A. D'Hémécourt, voyer, en date du 10 mai 1876, déposé et annexé à un acte passé pardevant A. Hero, notaire, en date du 31 mai 1876, cinquante-sept pieds dix pouces six lignes de façade rue Euterpe, sur soixante-trois pieds onze pouces deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 juin - 13 20 27 juil 5 7

Jean Claverie vs Mme Elizabeth Manes et son mari.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 5857.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 15 juillet 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un terrain, ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 27, dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Clara et Martin ou Willow [illegible]
Le dit terrain a été acheté par Mme Elizabeth Manes, avec son propre argent, de Jacob Manes, conformément à un acte passé pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 5 juin 1871.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juin—13,20,27,4,11,15 juillet

Mme Elisabeth Meyers veuve de Charles A. Meyers vs. Mme Jane G. [illegible], individuellement, etc.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 5534—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 24 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Girod et Julia, [illegible] sur un plan fait par A. G. Blanchard, voyer, le 15 février 1860, annexé à un acte de partage, passé devant J. Richards, anciennement notaire en cette ville, le dit terrain mesure en pied anglais vingt trois pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent cinquante-huit pieds dix pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.
Acquis de Herman Lee le 26 juin 1860, titre enregistré au bureau de transfert livre 112, folio 664.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
25 mai—30 [illegible], 6 13 20 24

ANNONCES JUDICIAIRES.
VENTES PAR LE CONSTABLE.

A. W. Hyatt vs Henry C. Castellanos
PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 2181.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 12 juillet 1882, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:
Un certain lot de terre situé dans le 3me District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Française, Paix, Chartres et Royale et désigné par le No 22 sur un plan du Faubourg Marigny.
Le dit lot mesure 34 pieds de face à la rue Paix sur une profondeur de 90 pieds plus ou moins entre lignes parallèles, borné d'un côté par la propriété appartenant maintenant ou ayant appartenu à G. K. Springer et de l'autre côté par la propriété appartenant maintenant ou ayant appartenu à S. Feld et M. Morgan, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, acquis, le 19 juillet 1882, livre 115 folio 598, conformément à un acte passé pardevant T. Buisson, notaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux
ROGER MURPHY, Constable.
6 juin—6, 13, 20 27 juillet 5, 12.

J. Bordo vs Brigido Figueroa.
DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE ORLEANS—No 2020.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux, 118 rue Dumaine, entre Dauphine et Bourgogne, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 24 juin, 1882, à midi, de
Un lot de feuilles de tabac et
Un lot de cigares et de cigarettes.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
N. V. VINET, Constable 2me Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
11 juin—11,19,24

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Stanislas Gabriel Verret.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6290—Division E—Attendu que Louis Stanislas Verret a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Stanislas Gabriel Verret, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
21 juin—21,26,30

Succession de John McHugh.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3991—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si elles en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Patrick McHugh, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
20 juin—20 24 29

Succession de H. J. Manesse.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 3213. Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par F. E. Wills, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
20 juin—20 24 29

Etat en-réel C. H. Girardey vs la banque du Sud.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 152—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette cause et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par G T Beauregard, Joseph Boyle et D. A. S. Vaught, commissaires liquidateurs des affaires de la Banque du Sud, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
15 juin—15,20,24

Succession de Lucrèce B. Louvel.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Division D. No. 3823—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Stephen Chalaron, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
16juin—16 20 26

Succession de John Lambert.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 123—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jacob Lambert dans cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
14 juin—14,18,23

Succession de Jacob Powell.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4866—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Sarah Powell, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
14 juin—14 18 23

Succession de Jean Manmus.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 5478—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Frances L. Manmus, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
14 juin—14,18,23 JAMES T. CLARK, Greffier.

Avis aux créanciers.
Dans l'affaire de la N O Butchers Hide & Tallow Co.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5724—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Guillaume Soulos, E. Benetay & Bernard Maylie, liquidateurs de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
15juin—15 20 24

Seymour et Stevens vs leurs créanciers
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 5,075—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours [illegible] les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau provisoire et le compte présenté par William E. Seymour et William H. Stevens, syndics de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
15 juin—15,20,24 JAMES T. CLARK, Greffier.

E. R. Leland vs. ses créanciers.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5620—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de E. R. Leland et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Haag, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
17 juin—17,21,25

REUNION DE CREANCIERS.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 6296.
Keiffer & Gardner vs. leurs créanciers.
Aux créanciers de Keiffer & Gardner et à toutes autres personnes intéressées.
Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de A. Hero, Esq. un notaire le 30me jour de juillet 1882, à 11 heures du matin.
Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.
Nlle-Orléans, 14me jour de juin 1882
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 juin—17,20—19 juil

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No. 6 235
Otto Schwanner vs. ses créanciers.
Aux créanciers de Otto Schwanner et à toutes autres personnes intéressées:
Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de G. Legardeur, Esq., un notaire, le 15me jour de juillet 1882, à 11 heures du matin.
Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F A Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la dite cour.
Nlle-Orléans, ce 15me jour de juin 1882.
JAS. D. RANKIN,
16 juin—26, 9 juil Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 6278.
Jacob J. Wandel vs. ses créanciers.
Aux créanciers de Jacob J. Wandel et à toutes autres personnes intéressées.
Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Omer Villeré, Esq., un notaire, le 17me jour de juillet 1882, à 11 heures du matin.
Par ordre des honorables A. L. Tissot, W T Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.
Nlle-Orléans, 12me jour de Juin 1882.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15juin—15,20,—16juil.

LE
BITTER MALAKOFF
A reçu la seule médaille à L'Exposition de Paris en 1878.
Pas de [illegible] semblable.
ALPH. WALS, [illegible] 24 rue Conti.
Seul propriétaire [illegible]

VENTES A L'ENCAN.
PAR HOEY & O'CONNOR,
ANNONCE JUDICIAIRE
Propriété cottage rue Seconde.
Succession de M. Julia Tardy, veuve en première noce de L. J. Bernier, et épouse décédée de P. C. C. Mollière.
No. 6008.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR HOEY & O'CONNOR NICHOLAS J. HOEY encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 22 juillet 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 juin 1882, il sera vendu à l'encan les propriétés ci dessous décrites, à savoir:
Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Seconde, Troisième, Laurel et Annonciation, le dit lot mesure 35 pieds de face à la rue Seconde sur 92 pieds et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, au pied américain. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, avec cuisine, désignée par le No 126 de la rue Seconde.
Conditions de la vente—Comptant, et l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero, Jr notaire.
21 juin—21 24—1 8 15 2 juillet

PAR SPEAR & ESCOFFIER.
RUE REMPARTS.
No 181 rue Remparts, entre Ste. Anne et Dumaine.
Une résidence en briques élégante et à deux étages et demi pour famille.
Mme E. A. Ducros et autres vs Claire Vistinier et autres.
—No 6030—
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, No 46 rue Royale—SAMEDI, 15 juillet 1882, il sera vendu à l'encan à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune. En vertu d'un et conformément à un jugement de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B rendu le 5 juin 1882, et signé le 9 juin 1882 dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété ci après décrite, savoir:
Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Remparts et Claude, Ste Anne et Dumaine, mesurant au pied français, 30 pieds 6 pouces de face à la rue Remparts, sur une profondeur de 85 pieds, désigné comme lot No 8, sur un plan en date du 16 octobre 1826 annexé à un acte de W. J. Lewis, notaire, en date du 17 novembre 1826 et par le No 2 sur un plan de Bourgerol en date du 2 août 1838 déposé en l'étude de Theo. Seghers notaire, conformément à quoi le dit lot mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Remparts sur une profondeur de 90 pieds 7 pouces, acquis par héritage de la succession de Louise Gabarocha, par jugement, les mettant en possession, et signé le 6 mai 1881 par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de district, No 5,953, jugement enregistré au bureau de transfert, livre 117, folio 318, le 9 mai 1882. Pour plus amples informations voir le plan dressé par Edgar Pilié architecte, le 13 juin 1882 et maintenant déposé à la Bourse. Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages et demi couverte en ardoises, ayant au rez-de-chaussée 2 salons avec cheminées en marbre et porte à coulisse, grand corridor, salle à manger et office; au premier étage 2 chambres corridors et vestibule et 2 cabinets dans le demi étage. Aussi une cuisine en briques à 2 étages, recouverte en ardoises, de 5 chambres, lieux d'aisance, cave, hydrant, cour et allée de côté, briquetée. Le corps principal a un balcon en fer donnant sur la rue, et porte le numéro municipal No 181 rue North Remparts.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 an et 2 ans de crédit au gré de l'acquéreur, divisé en paiements égaux, et billets divisés pour se rapporter aux portions revenant à chaque vendeur séparément, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à paiement définitif, garanti par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété. L'acte de vente devra renfermer la clause de non aliénation, de vente sans estimation, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et de vente pour recouvrer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente, les acquéreurs devant assurer les améliorations pour un montant égal à la partie à crédit, et transférer la police au porteur des billets, et assumer en sus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1882 et toutes les autres taxes futures et les rembourser aux vendeurs dans le cas où elles auraient déjà été payées, et déposer entre les mains de l'encanteur 10 pour cent du prix de vente au moment de l'adjudication, et dans le cas où l'acquéreur se refuserait à passer l'acte de vente et de se conformer aux termes de l'adjudication quinze jours après, il sera considéré en défaut par ce propre fait, sans autre formalité ou avis.
Acte de vente pardevant C T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 juin—15,21,28—juil 4,11 15

COGNAC. — BRANDY.
CAFE. — SUCRE.
SAVON. — BITTERS.
CIRAGE. — SACS.
Whiskey Rye,
Whisky Bourbon.
Vermouth.—Absynthe.
Homard,—Huîtres.—Tomates.
Huîtres Dunbar,—Sardines
Fruits Conservés.
Yeast Powder,—Bouchons.
Allumettes—Lait.
Vin de Porte—Vin de Madère.
Clous,—Dames-Jeannes
Poivre
Vin Rouge St. Loubès.—Gelées.
Champagne—Bière.
Fèves Rouges et Blanches,
Huile de Charbon filtrée,
Boîtes et Barils vides,—Sel,
Porc—Essences distillées, etc.
1 Camion (Float)
1 Wagon pour voyage.
1 Buggy.
1 Charrette Jeux de Harnais.
PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—JEUDI et VENDREDI, 22 et 23 juin à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu au coin des rues Bienville et Vieille Levée, chez MM. Queyrouze & Bois par suite de la liquidation de la maison, le contenu du magasin comprenant en partie les articles ci-dessus mentionnés.
CONDITIONS—Comptant avant livraison.
Toutes les réclamations devront être faites avant que les marchandises ne soient enlevées du magasin faute de quoi elles ne seront pas entretenues.
Les Catalogues seront prêts mardi.
18 juin—

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.
Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Aved, Vincent	Letermelier, Mme
Azendras, Antonin	Levy, Charles
Bordes, Alexandre et Mariette	Laffont, François Ferdinand
Bugué, Marie, Eugénie et J Jn	Leclerc, Arthur
Bur, Jean	Landreau, s. Lieutenant
Chasclere, Pierre	Montjardin, Henri
Commagère, M. et Mme Louis	Mireu Jean
Chesy, Henri	Magi Gonzalous y Catala
Cardeillac de Momères	Me la, Daniel
Daros, Jean	Méal, la famille Joseph
Dastes, Pierre	Pétrement, Nicolas
Duca, Jacques	Pontaco, Alex
Duchesne, Jean	Perche, Hilaire
Gedebot, Prosper	Russel, Mme née Chéret
Gourdon, Victorine	Schaeffer & Cie
Gounet, Geo William	Sarbets, Justine
Grussent, Vve	Turpault Joseph Louis
Hassien	Villette, Anatole Florent
	Zenem, Louis

Les personnes dont les noms suivent sont priées de se présenter au Vice-Consulat de France à Galveston (Texas).
Chichet, Louis — Louchard, Louis William
Le consul de France
VVE PAUL D'ABZAC.
Nlle-Orléans, le 1er juin 1882.
1er juin

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Samedi, 17 juin 1882.
OUVERT LE DIMANCHE de 9 A. M. à 1 HEURE P M.
LISTE DES MESSIEURS.

Anne Pierre	Banet Clément, charron
Boussy E (notaire)	Bagnolli Alexandre
Biam Joseph	De Andrade Antonio
Conchat D'Antonio	Civei Santo Signor Al
Ono Antonio (2)	Chai A.
Ossimone D Liberti	Diriorylo Maria Al Sig
Duchesse Edwardo	DuBerrail Mr, Négoct
Fazio Angelo	Gautier C E
Gonichon Etienne	Gauthier Emile
Gautier Adolphe	Garrot Jean Pierre
Garilio Giovanni	Gaunolio Francesco
Genocea Vincenzo	Gerbase Ferdinando
Labezau, Blackwood, Hammond & Co	Iancilio Costantino
Kenaich Antonio	Jannolis Francesco
Kerr Juby	Lab gaar Louis
Lafon Jean	Lavard Elie
Manfitino Colombiere S	Lalacfevic Simeno
Léoni Giovanni	Monnion R E
Magnan V	Martinez Vidias Antonio Jose
Marcnetti Octavio	Mye Giuseppe
Menchi Giovanni	Metteo Giovanni
O'Guachini C Ariolo	Michieville Filippe
Franpallini Guglione	Palleseo Giuseppe
Fidel y Fuate E (3)	Piscolnari Dominio
Requevert Louis	Sanojo Bruno
Salvagio Gregorio Sig	Schoeb, Monsieur
Sa'cm Contobal	Spinoso Rosina
Stewert Mr	Tannello Francesco
Schoenet Pierre	

LISTE DES DAMES.
Lambert Mme. — Pegniant Mme Vve,
W. L. McMILLAN, Maître de Poste

ANT. CARRIERE,
E. A. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE
A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No. 3½ RUE CARONDELET.
Avances libérales sur consignations à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

VENTES A L'ENCAN.
PAR SPEAR & ESCOFFIER.
RUE DE L'ESPLANADE,
Coin des rues Esplanade et Bourgogne. Résidence en briques à deux étages,
No. 116 rue de l'Esplanade, entre Dauphine et Bourgogne.—Bâtisse en bois à deux étages et retirée de la rue.
VENTE POSITIVE
Pour effectuer un partage entre des propriétaires absents et résidant en ville.
PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 24 juin à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune:
1o Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Bourgogne, Quartier et Dauphine désignés par les lettres A et B, sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 16 juin 1882, et mesurant, au pied américain comme suit: Le lot A formant le coin des rues Esplanade et Bourgogne 33 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur, entre lignes parallèles et façade à la rue Bourgogne, de 131 pieds 8 pouces et 7 lignes.
Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages, avec balcon en fer sur les deux rues, et ayant deux salons à arche, grand corridor et salle à manger avec deux grandes et deux petites chambres à coucher. Le salon et la chambre à coucher ont des devants de cheminée en marbre. Aussi une cuisine en briques à deux étages ayant à peu près huit chambres. A l'arrière du lot se trouve une bâtisse en briques à deux étages recouverte en ardoises, contenant écurie chambre à fourrage et deux chambres, chambre à charbon, lieux d'aisance, cave, hydrant, cour briquetée, le gaz par tout le corps principal de logis.
2o Le lot B touche à celui ci-dessus décrit et mesure 32 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur sur la ligne du lot A de 131 pieds 8 pouces et 7 lignes et sur l'autre ligne de côté de 106 pieds 6 pouces et 7 lignes, auquel point le dit lot s'élargit de 4 pieds 1 pouce et 2 lignes et a une seconde profondeur de 25 pieds 2 pouces et une largeur dans le fond de 36 pieds 1 pouce et 3 lignes.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, ayant 4 chambres avec une cuisine en briques à deux étages, recouvert en ardoises, ayant 2 chambres, lieux d'aisance, cour briquetée. La bâtisse est retirée de la rue et porte le No municipal 116 rue de l'Esplanade.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 an et à 1 et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur, divisé en paiements égaux, et billets divisés pour correspondre aux portions revenant à chaque vendeur séparément, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à paiement définitif garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété; l'acte de vente devra renfermer la clause de non aliénation, de vente sans estimation, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et de vente pour recouvrer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente, les acquéreurs devant assurer les améliorations pour un montant égal à la partie à crédit, et transférer la police au porteur des billets, et assumer en sus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1882, et toutes les autres taxes futures et les rembourser aux vendeurs dans le cas où elles auraient déjà été payées, et déposer entre les mains de l'encanteur 10 pour cent du prix de vente au moment de l'adjudication, et dans le cas où l'acquéreur se refuserait à passer l'acte de vente et se conformer aux termes de l'adjudication quinze jours après, il sera considéré en défaut par ce propre fait, sans autre formalité ou avis.
Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 juin—

Positivement sans limite.
No 175 rue Carondelet, vis-à-vis les bâtisses de l'Exposition, entre Girod et Julia. Bâtisses en bois à deux étages.
Coin Marais et Ste Anne, près du marché Tremé. Maison à deux corps de logis.
No 232 rue Ste Anne, entre Marais et Villeré. Petit cottage.
Nos 195 & 197 rue Marais, entre Dumaine et St Philippe, Maison en bois à deux corps de logis.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 24 juin 1882, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune:
1o Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Julia, Baronne et Girod, mesurant 29 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 170 pieds 6 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, ayant 2 chambres et corridors au premier étage, deux chambres, salon et passage au second étage, cuisine en bois à deux étages avec 6 chambres, Lieux d'aisance, hydrant, etc., etc. Cette propriété porte le numéro municipal No 175 rue Carondelet.
2o Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues Marais, Ste-Anne, Villeré et Orléans, formant le coin des rues Marais et Ste-Anne, et mesure 33 pieds de face à la rue Ste-Anne, 70 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur et de face à la rue Marais, 33 pieds de largeur dans le fond, et 70 pieds 5 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot B. Les améliorations comprennent une résidence en bois à un étage, avec 6 chambres, bâtisses dans le fond, etc., loué à $20 par mois.
3o Un lot de terre situé dans le même district et îlet, comme la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre B, mesurant 30 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Ste-Anne, 70 pieds 5 pouces 7 lignes sur la ligne du lot A, 70 pieds 6 pouces 6 lignes sur l'autre ligne et 30 pieds 11 pouces 3 lignes de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent un petit cottage à deux chambres, bâtisses dans le fond, etc., portant le numéro municipal 232 de la rue Ste-Anne, et loué à cinq piastres par mois.
4o Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Marais, St Philippe, Dumaine et Villeré, mesurant 36 pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages divisée en deux corps de logis avec trois chambres de chaque côté au rez-de-chaussée et une chambre de chaque côté dans le deuxième, une cuisine en bois à deux étages avec deux chambres pour chaque côté, lieux d'aisance, hydrant, &c., &c. La propriété porte le numéro municipal No 195 et 197 de la rue Marais et est louée à vingt quatre piastres par mois.
Termes et conditions—1/2 ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à paiement définitif, garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété. L'acte de vente devra renfermer la clause de non aliénation, de vente sans estimation, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et de vente pour recouvrer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente, les acquéreurs devant assurer les améliorations pour un montant égal à la partie à crédit, et transférer la police au porteur des billets, et assumer en sus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1882, et toutes les autres taxes futures, et les rembourser aux vendeurs dans le cas où elles auraient déjà été payées et déposer entre les mains de l'encanteur 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication et dans le cas où l'acquéreur se refuserait à passer l'acte de vente et de se conformer aux termes de l'adjudication quinze jours après, il sera considéré en défaut par ce propre fait, sans autre formalité ou avis.
Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 juin—

S. N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.
LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE
PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY
signé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.
[illegible] les PREMIÈRES MAISONS de gros [illegible] se vendent à la Nlle-Orléans.
déc 21—1 an

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Frederick Falkenheimer.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5893—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 24 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages et privilèges et dépendances qui y appartiennent situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Bagatelle, Craps, St Antoine et Amour, mesurant vingt-huit pieds six pouces de façade rue Bagatelle sur quatre-vingt-quinze pieds onze pouces de profondeur, entre lignes parallèles, conformément à un plan dressé par J. A. Celles, en date du 10 mars 1854, déposé pour être consulté au bureau de Alphonse Barnett, notaire en cette ville. Ensemble avec soixante-trois actions maintenant réduites à cinquante-neuf actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui s'y sont attachées. Acquis par le défendeur de Louis C. Nick, selon un acte pardevant John L. Lavoisne, notaire, le 26 mars 1874.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—L'acquéreur fournira un billet-action pour une somme de [illegible] dollars, échéant le 1er mars 1883, et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant. Il assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et les billets-actions souscrits [illegible] l'acte d'hypothèque de S. B. Dunbar [illegible] à la Banque des Citoyens de la Louisiane pardevant Theo. Seghers, notaire, le 20 août 1836, et avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
23 mai—30, 6,13,20,24.